



Fédération
Nationale des
Associations du
Travail en
Temps
Partagé

DOSSIER DE PRESSE

FNATTP.COM

NOUVELLES OPPORTUNITÉS ? MONTEZ À BORD DU TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ



FNATTP

18È ÉDITION DE
LA SNTTP®

Sommaire

P2 : Edito

P3 : Le Travail en Temps Partagé, présentation

P4 : Séniors ou jeunes, rejoindre le mouvement

P5 : La Fédération, une réponse aux besoins économiques

P6 : Quel type d'intervention en temps partagé ?

P7 : Les bénéfices vus par les cadres

P8 : Les bénéfices vus par les entreprises

P9 : Les chiffres clés

P10 : La Fédération depuis 1993



ÉDITO

NOUVELLES OPPORTUNITÉS ? MONTEZ À BORD DU TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ

Entre deux vies actives, il y a parfois un quai désert, un temps d'attente difficile à remplir. Ce vide ne se comble pas avec un aller simple, mais avec plusieurs trajets, complémentaires, assemblés, chacun indispensable.

C'est ça, le travail en temps partagé.

Retrouver un emploi, autrement

Vous étiez en poste, à temps plein, dans une seule entreprise. Aujourd'hui vous cherchez un emploi, mais pas n'importe lequel, et pas n'importe comment. Le travail en temps partagé, c'est monter à bord sans revenir en arrière : plusieurs missions, plusieurs entreprises, un aller à chaque fois, mais jamais seul sur le quai. Ici, personne n'attend le grand train idéal : tous embarqués, chacun à son rythme.

Un CV qui parle

Vous êtes jeune, et vous voulez un CV qui parle. Pas un CV qui raconte une seule histoire, mais plusieurs, des expériences croisées, des secteurs différents, des compétences qui s'enrichissent les unes les autres. Le travail en temps partagé, c'est construire son parcours gare après gare, sans attendre dix ans dans le même wagon pour avoir quelque chose à raconter. Tous embarqués, dès le premier trajet : personne ne reste sur le quai à attendre l'expérience parfaite.

Choisir son temps, ses missions, ses entreprises

Vous ne voulez pas de la semaine de cinq jours au même endroit. Vous voulez choisir : votre temps de travail, vos missions, les entreprises pour lesquelles vous vous engagez. Le travail en temps partagé n'est pas un compromis : c'est un choix. Celui de composer son propre horaire, plutôt que de subir celui d'un seul quai. Chacun choisit sa voie, et personne ne reste à quai.

Reprendre pied

Vous sortez d'une période de chômage, ou vous venez de prendre votre retraite : une petite retraite, trop petite pour vivre pleinement, trop tôt pour s'ennuyer. Vous avez besoin de reprendre pied. Pas besoin de repartir à zéro à temps plein : une mission, puis une autre, à votre rythme, suffit pour remonter à bord. Même après un long arrêt, personne ne reste sur le quai : tous embarqués, sans exception.

S'enrichir des autres

Et à chaque mission, il y a une rencontre. D'autres professionnels, d'autres façons de faire, d'autres histoires à écouter et à partager. Le travail en temps partagé, c'est aussi ça : changer de wagon, croiser d'autres voyageurs, s'enrichir de ce que les autres apportent, et apporter à son tour. Sur ce quai-là, personne ne voyage seul.

Chaque profil est un wagon du même train. Aucun ne ressemble à son voisin. Et pourtant, attelés les uns aux autres, ils avancent ensemble :

- Entre hier et demain
- Entre l'inactivité et l'emploi
- Entre ce qu'on a été et ce qu'on choisit d'être

Jocelyne FAURE-ROUSSET
Présidente de la Fédération Nationale des
Associations du Travail en Temps Partagé



LE TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ, DONNER UN ÉLAN À SON PARCOURS PROFESSIONNEL



PARTAGER SON TEMPS : L'ART DE LA PRÉSENCE JUSTE

Être prêt à monter à bord et à donner de l'élan à son parcours professionnel ? Le **Travail en Temps Partagé** (TTP) incarne une nouvelle forme d'adaptabilité professionnelle.

Ce modèle permet aux entreprises de mobiliser des expertises, sans engager les charges structurelles d'un emploi à temps plein.

Il s'agit d'une présence mesurée, intervenant exactement là où sa valeur est la plus forte. Le TTP offre une capacité d'action rapide, efficace et parfaitement alignée sur les cycles et besoins spécifiques de chaque organisation.

Pour les professionnels, c'est l'opportunité de s'investir dans plusieurs activités enrichissantes, d'élargir leurs compétences et de déployer leurs talents dans des écosystèmes variés, tout en préservant un équilibre harmonieux entre vie professionnelle et personnelle.

Plus qu'un simple mode de travail, le TTP représente une intelligence collective : Saisir l'opportunité de rejoindre un monde professionnel en mouvement.

FLEXIBILITÉ ET EXPERTISE : L'AGILITÉ AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Le Travail en Temps Partagé permet aux entreprises de bénéficier de compétences spécialisées et ponctuelles, un recrutement au juste temps nécessaire à l'exécution des missions proposées.

Cette solution offre un avantage économique significatif, en s'adaptant précisément aux fluctuations de l'activité.

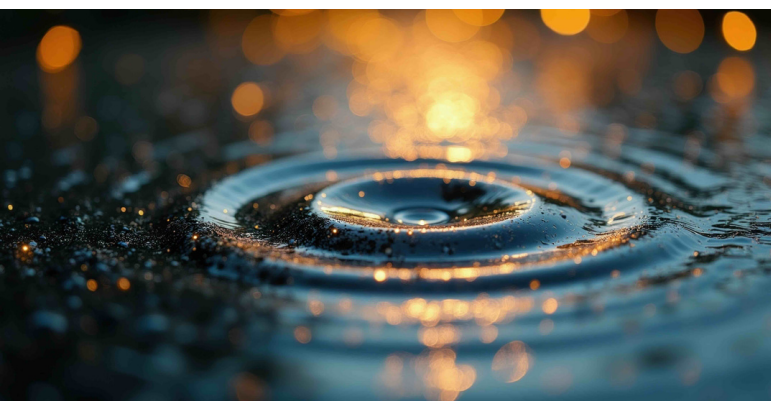
Dynamique et connecté, le professionnel en temps partagé intervient avec justesse et efficacité, apportant son expertise sans alourdir l'organisation.

**POUR
LE
MINISTÈRE
DU
TRAVAIL...**

« Le travail en temps partagé peut s'effectuer sous la forme du multisalariat. Dans ce cas, le salarié signe plusieurs contrats à durée indéterminée avec différents employeurs.

Souvent subi dans les métiers peu qualifiés, ce mode d'emploi est au contraire choisi par des cadres recherchant davantage d'autonomie.

En multisalariat, un cadre peut ainsi travailler deux ou trois jours par semaine dans plusieurs entreprises. » (30/08/2011).



Le « Travail en Temps Partagé » c'est :

- Une activité à temps complet construite par l'accumulation de plusieurs missions à temps partagé.
- Une réponse agile et économique aux besoins des entreprises.
- Un équilibre retrouvé entre vie professionnelle et vie personnelle.
- Un levier d'épanouissement et de qualité de vie au travail.

Synonyme de flexibilité, d'expertise et d'harmonie, le TTP ouvre la voie à une collaboration moderne et performante.



SENIORS OU JEUNES, REJOINDRE UN MONDE PROFESSIONNEL EN MOUVEMENT



POURQUOI RECOURIR AUX SENIORS EN TEMPS PARTAGÉ

À l'image d'un train qui poursuit sa route en desservant plusieurs destinations, les professionnels seniors mettent leur expérience et leurs savoir-faire en mouvement. Le travail en temps partagé leur permet de poursuivre leur parcours autrement, en apportant leurs compétences à plusieurs entreprises. Une dynamique qui conjugue expérience, agilité et transmission.

- **Expertise et expérience approfondie**

Des compétences éprouvées et immédiatement opérationnelles, acquises au fil d'une longue expérience.

- **Flexibilité et juste présence**

Le senior en temps partagé intervient au moment opportun, selon un calendrier adapté à ses aspirations et aux besoins de l'entreprise.

- **Mentorat et transmission**

Véritables guides, un partage d'expérience qui accompagne les plus jeunes et favorise la continuité des savoirs.

- **Résolution de défis complexes**

Le recul nécessaire pour analyser les situations et proposer des solutions pertinentes et durables.

- **Réseau étendu et influence**

Un réseau construit au fil des années, source de contacts, de partenariats et d'opportunités.

- **Engagement et sérieux**

Loyauté, responsabilité et professionnalisme au service d'une relation de confiance.

- **Rentabilité et efficacité**

Une expertise de haut niveau, accessible selon les besoins, sans engagement à temps plein.

Recruter un senior en temps partagé, c'est offrir à son entreprise savoir, partage et expérience.



LE TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ, UN ACCÉLÉRATEUR D'EXPERTISE POUR LES JEUNES DIPLÔMÉS

Son principe : mettre ses compétences au service de plusieurs entreprises, en parallèle, sur des missions ciblées et complémentaires. Loin d'être une solution « par défaut », il constitue dès la sortie d'études un véritable accélérateur d'expérience et d'expertise.

- **Une expertise affûtée par la comparaison**

Exercer un même métier dans plusieurs structures permet de confronter les pratiques, d'identifier les plus pertinentes et d'affiner sa propre méthode. Cette diversité d'expériences accélère naturellement la montée en compétences.

- **Un réseau professionnel qui se construit naturellement**

Chaque mission permet de rencontrer de nouveaux dirigeants, équipes et partenaires. Pour un jeune diplômé, c'est l'occasion de construire rapidement un réseau précieux pour la suite de son parcours, s'il s'oriente vers le travail en temps partagé.

- **Une employabilité renforcée sur le long terme**

Le travail en temps partagé permet de diversifier très tôt ses compétences et ses expériences. Il développe des qualités particulièrement recherchées : adaptabilité, compréhension rapide des enjeux et capacité à créer de la valeur rapidement.

Alors que les entreprises recherchent des compétences pointues sans toujours avoir besoin d'un temps plein, et que les jeunes diplômés aspirent à davantage de diversité et de sens, **le travail en temps partagé répond pleinement aux nouvelles réalités du monde professionnel.**

La FNATTP et ses associations membres, accompagnent les jeunes souhaitant découvrir cette voie, dans un cadre sécurisé et avec un accompagnement professionnel.



POUR LES ENTREPRISES : DES COMPÉTENCES AU BON MOMENT ET AU BON COÛT

Face aux enjeux économiques actuels, le travail en temps partagé permet aux PME, start-up et organisations de toutes tailles d'accéder à des expertises de haut niveau, habituellement réservées aux grands groupes.

Ce modèle apporte les justes compétences nécessaires au moment opportun.

Il constitue un avantage compétitif majeur, permettant de répondre avec flexibilité à des besoins récurrents ou ponctuels, tout en optimisant les coûts.

Le travail en temps partagé s'applique à une grande variété de fonctions, offrant ainsi une réponse sur-mesure aux défis des entreprises :

- Fonctions transverses et managériales
- Expertises métier
- Fonctions émergentes



Ce dispositif permet également de tester ou de développer de nouvelles activités en s'appuyant sur des compétences spécialisées, le tout dans une logique maîtrisée et économe.

Le professionnel en temps partagé s'intègre pleinement à la vie de l'entreprise, offrant un regard à la fois impliqué et neutre, à mi-chemin entre le consultant externe et le salarié traditionnel.

DES ACTIONS CONÇUES POUR TOUS LES PROFESSIONNELS

La FNATTP et son réseau national d'associations « Compétences en Temps Partagé » déploient tout au long de l'année des actions de sensibilisation et d'information ciblées auprès des employeurs : TPE, PME, start-ups, collectivités et associations.

Notre approche unique, à la fois souple et direct, permet une pénétration rapide et pertinente du marché du travail.

Elle multiplie les occasions de missions et aussi de contrats durables (CDI, CDD) pour nos membres.

Chaque adhérent bénéficie d'un accompagnement opérationnel et personnalisé, lui permettant de rencontrer les entreprises et de répondre avec justesse à leurs besoins en compétences expertes.

Ensemble, donnons de l'envergure à vos projets.



AVEC LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FNATTP, UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE ET PROACTIF

Rejoindre le réseau de la FNATTP, c'est bénéficier un écosystème bienveillant et dynamique, où chacun peut déployer ses ailes et trouver sa place dans un monde professionnel en constante évolution.

[Au programme :](#)

- **Des rencontres régulières** entre associations et adhérents pour favoriser les échanges et le partage d'expériences.
- **Un plan d'action opérationnel** pour déployer une démarche de travail en temps partagé adaptée aux besoins des professionnels et des entreprises.
- **Un dialogue permanent** avec le Conseil d'Administration pour une orientation stratégique alignée sur les attentes du marché.
- **Une vie associative riche et structurée**, au service de l'animation du réseau et de la promotion du modèle.



VOUS PRÉPARER À LA REPRISE D'ACTIVITÉ : CONSTRUIRE ENSEMBLE VOTRE PROJET

Que vous soyez un professionnel expérimenté, en transition, ou en reconversion, le travail en temps partagé vous offre un espace propice à l'épanouissement et à la valorisation de vos compétences.

Nous vous accompagnons pour :

- **Élaborer votre projet professionnel** et identifier vos cibles, en transformant votre CV en une offre de services percutante.
- **Rompre l'isolement** et intégrer une dynamique collaborative, pour partager, apprendre et progresser ensemble.
- **Décrypter le tissu économique local et promouvoir activement** le travail en temps partagé auprès des décideurs.
- **Accéder au marché caché et latent** en rencontrant directement les dirigeants d'entreprise.



EXEMPLES D'INTERVENTION EN TEMPS PARTAGÉ

TPE CONSULTING

7 salariés

OFFICE MANAGER EN TEMPS PARTAGÉ

Fréquence :

1,5 jours par SEMAINE

Missions : Assistance du DG,
responsable du service ADV,
élaboration de reportings,
coordination des services

“

PME industrielle - 9 salariés DRH EN TEMPS PARTAGÉ

- **Fréquence :** 1 jour/mois + à la demande
- **Missions :** création des fiches de poste, optimisation de la productivité des équipes, recrutement, création de procédures,

”

TÉMOIGNAGE

D'UNE DIRIGEANTE D'ENTREPRISE

*“Une des caractéristiques d'une entreprise « performante » est sa capacité à suivre les évolutions de son secteur d'activité, de son marché, les évolutions technologiques.
L'embauche de cadre à temps partagé permet d'avoir accès à des profils experts dans leur domaine, ayant une ouverture sur le monde extérieur, sur d'autres secteurs ou entreprises, et donc sur une variété de problématiques élargie,
et apporte une certaine agilité organisationnelle dans des contextes qui évoluent très rapidement.”*

“

PME industrielle - 30 salariés

RESPONSABLE MARKETING EN TEMPS PARTAGÉ

- **Fréquence :** 6 jours par mois
- **Durée** indéterminée
- **Missions :** Définir un discours de marque, SEO site web, créer du contenu, outils d'aide à la vente, promotions, animation force de vente, salons

”

“

SALARIÉ POUR DEUX ENTREPRISES DIFFÉRENTES JURISTE & MÉDIATEUR

- **Fréquence :** 3 jours par semaine
- **Durée** indéterminée
- **Missions :** 2 jours d'intervention en qualité de juriste généraliste au sein d'une filiale d'une société d'assurance, en soutien aux opérationnels. 1 jour en tant que juriste au sein d'une petite entreprise. Les autres jours comme médiateur.

”

“

Cabinet d'expert comptable

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER EN TEMPS PARTAGÉ

- **Fréquence :** 2,5 jours par semaine
- **Durée** indéterminée
- **Missions :** Supervision des services administratifs et financiers, conseil aux dirigeants, planification et coordination des tâches administratives, financières et comptables.

”



LES BÉNÉFICES VUS PAR LES CADRES



DES ATOUTS ÉVIDENTS POUR LES CADRES

- **29 %** soulignent la diversité des missions
- **26 %** apprécient l'autonomie
- **25 %** trouvent l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- **9,5 %** y voient une mutualisation des risques sur plusieurs employeurs

Mais c'est aussi l'opportunité :

- **D'accéder à de nouvelles expériences dans le milieu des TPE et PME**
- **De renforcer son adaptabilité**
- **De valoriser ses compétences**

Source : Le Baromètre 2024 du travail en temps partagé

1

PLUS D'OPPORTUNITÉS

- Proposer ses compétences à différentes structures
- Diversifier ses sources de revenus
- Adapter son statut à son activité
- Être au plus prêt des attentes des entreprises

2

PLUS DE DIVERSITÉ

- Partager ses compétences
- Organiser son temps de travail
- Enrichir son expérience dans des secteurs différents

3

PLUS DE RÉSEAUX

- Développer un projet professionnel alternatif
- Multiplier ses contacts
- Améliorer sa connaissance du tissu économique régional

**LE TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ,
POUR UNE COLLABORATION RÉUSSIE**



LES BÉNÉFICES VUS PAR LES ENTREPRISES



UNE RELATION GAGNANT-GAGNANT

QUAND ON EST UNE ENTREPRISE, POURQUOI CHOISIR LE TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ ?

Face aux contraintes économiques actuelles, le travail en temps partagé permet aux PME de recourir aux compétences de professionnels expérimentés dont elles ont besoin, ainsi que de pouvoir disposer des mêmes savoir-faire et potentiels humains que les grandes entreprises.

Plus de compétences adaptées

Le travail en temps partagé des cadres s'adapte à la plupart des fonctions de l'entreprise et donc à leurs attentes concrètes. C'est aussi la possibilité pour une entreprise de tester ou de lancer une activité nouvelle à des coûts maîtrisés.

Plus de souplesse et flexibilité

Les entreprises ayant fait le choix d'embaucher en temps partagé soulignent la **flexibilité pour 27%** d'entre elles, "**une expertise plus pointue sur certaines compétences**" pour **26%**, et une **meilleure maîtrise des coûts pour 20%**.

(Selon le baromètre 2024 du Travail en Temps Partagé).

1

AJUSTER SES RESSOURCES

- Une présence adaptée aux besoins
- Des collaborateurs expérimentés, autonomes et impliqués
- Des compétences immédiatement opérationnelles

2

MAÎTRISER SES COÛTS

- Un temps de travail sur mesure
- Une souplesse de mise en oeuvre
- Une plus grande réactivité

3

GAGNER EN FLEXIBILITÉ

- Développer ses opportunités
- Augmenter sa valeur ajoutée
- Adapter les savoir-faire à l'entreprise

ENTREPRISES, RÉINVENTEZ VOTRE RECRUTEMENT !





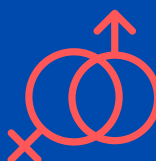
LES CHIFFRES CLÉS DE LA FNATTP EN 2025

33 ANS D'EXISTENCE



1/2 MILLION

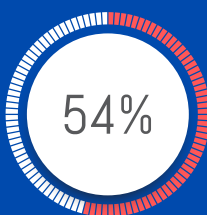
de personnes travaillent en temps partagé



**48/52
HOMMES
FEMMES**



**INTER-
GÉNÉRATIONNEL**



**PLUS DE 50
ANS**

- 31 000 cadres accompagnés depuis 1993
- En 2025,
 - 34,5% ont retrouvé un emploi en CDI
 - 24,5% sont en CDD
 - 41% sont en statut non salarié
- Un tiers des retours à l'emploi sont en temps partagé
- Une centaine d'évènements organisés chaque année par les associations membres
- + de 4 000 entreprises sensibilisées au Travail en Temps Partagé
- 30% des entreprises contactées en 2025 sont intéressées par le Travail en Temps Partagé



Au cours des 30 dernières années, la FNATTP, Fédération Nationale des Associations du Travail en Temps Partagé, a joué un rôle essentiel dans la promotion et le développement du travail en temps partagé en France.

1993 - 2000 : CRÉATION DE LA FNATTP

Douze associations régionales créent la FNATTP, en réponse à la demande croissante de travailleurs et d'entreprises intéressés par le travail en temps partagé.

Durant cette décennie, l'association a œuvré pour sensibiliser les acteurs du marché aux avantages de ce mode de travail flexible, et a travaillé à établir des normes de qualité et de bonnes pratiques pour garantir la satisfaction tant des travailleurs que des entreprises.

- En février **1994**, le rapport de la commission Temps Partagé de la Chambre Économique de Paris fixe les premières propositions d'aménagements juridiques et techniques.
- En avril **1995**, le gouvernement rend public un rapport qui précise les mesures spécifiques pour favoriser l'emploi des cadres en temps partagé dans les PME.
- De **1997** à **2000**, la FNATTP remet au Ministère du Travail deux Livres Blancs sur le TTP présentant la situation et des propositions réglementaires pour son développement.

2000 - 2010 : RECONNUE COMME DISPOSITIF INNOVANT DANS L'EMPLOI DES SENIORS

- En octobre **2005**, Philippe Cochet, député à l'Assemblée Nationale, réalise une proposition de loi sur les entreprises de TTP.
- En décembre **2005**, la FNATTP remet au Ministère de l'Emploi un nouveau dossier de propositions sur le TTP.
- En **2006**, le « PLAN NATIONAL CONCERTÉ POUR L'EMPLOI des SENIORS 2006-2010 » prévoit dans la mesure 22 que « L'ANPE, en lien avec les DRTEFP, se rapprochera de la Fédération Nationale des Associations du Travail en Temps Partagé pour expérimenter, d'abord dans quelques régions, une association plus étroite de ces structures au service public de l'emploi. »
- La FNATTP et les associations de TTP sont expressément reconnues comme dispositifs innovants dans l'emploi des seniors.
- En **2008**, la Fédération fête ses 15 ans.

En 2009, la FNATTP crée la première « Semaine Nationale du Travail en Temps Partagé », SNTTP®. C'est un réel succès au niveau national

2010 - 2020: LA FNATTP FÊTE SES 20 ANS

Pendant cette période, la FNATTP a poursuivi son engagement à défendre les intérêts des travailleurs en temps partagé et à encourager les bonnes pratiques dans le domaine. L'association a également continué à promouvoir le travail en temps partagé comme une solution flexible pour les entreprises, mettant en avant les avantages en termes de gestion des ressources et d'adaptabilité aux besoins fluctuants.

En **2010**, la Fédération a élaboré le Kit du Président pour donner et partager les outils de gestion et d'accompagnement des adhérents.

En 2013, la FNATTP a fêté ses 20 ans lors de la 5ème Semaine Nationale du Travail en Temps Partagé.

2020-2026 : FER DE LANCE DU TRAVAIL EN TEMPS PARTAGÉ

La FNATTP est aujourd'hui le fer de lance en France de l'initiation au Travail en Temps Partagé de cadres et assimilés en recherche d'activité (ingénieurs, professionnels expérimentés ou jeunes diplômés) et de la promotion du TTP auprès des différents acteurs du marché de l'emploi.

La FNATTP a fêté ses 30 ans le 12 octobre 2023.

La Fédération a marqué les 33 dernières années en jouant un rôle majeur dans la promotion et le développement du Travail en Temps Partagé en France. Grâce à ses efforts continus, le Travail en Temps Partagé est devenu une solution appréciée et reconnue tant par les travailleurs que par les entreprises, contribuant ainsi à la flexibilité et à l'adaptabilité du marché du travail.



LA FNATTP ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES



NOS PARTENAIRES SOUTIENNENT NOS ACTIONS



CONTACTS

PRESSE

Cécile Potier
06.35.57.76.02
presse@fnattp.fr

FNATTP

6-8 rue du Pic de Barrette - 75015 Paris
communication@fnattp.fr
Présidente : Jocelyne Faure
06.20.01.73.28
www.fnattp.com